

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-104

du 13 novembre 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

Dans le cadre de l'acquisition d'une épareuse pour les services techniques, le marché est attribué à :

**ETS ESCURAT
Les Prades
19200 USSEL**

Pour un montant de **32 800,00 € HT**

ARTICLE 2 : DELAIS

Le délai de livraison est fixé à 2 mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel et publiée sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 13 novembre 2023
Le président,
Pierre Chevalier

